

Objet: Personnel médiathèque - APC - 2022_050

Séance du mardi 13 décembre 2022

Membres en exercice : 14

Date de la convocation: 09 décembre 2022

Présents : 13

Votants: 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux et le treize décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS, et du secrétaire de séance Stephanie GAILLARD

Présents : Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Stephanie SALIES, Pierre DUPONT, Jean Christophe GUY, Jordan ANGELVY, Georgette TOUZY, Luc AVELLANEDA, Matthieu PIJOULAT

Représentés:

09/12/2022

Absents: Christelle CHAUVET

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Après la mise ne disponibilité de l'adjoint administratif de son poste d'APC, il est nécessaire de recruter du personnel.

Afin de procéder à l'embauche de ce remplacement pour palier à cette mise en disponibilité, *qui débutera* Monsieur le Maire propose que nous modifions le poste administratif de notre agent titulaire qui est sur deux postes actuellement. Voici les postes actuels :

- . Un poste d'adjoint du patrimoine sur 17h30 / semaine
- . Un poste d'adjoint administratif sur 3h30 / semaine

Afin de régulariser cette situation, voici la nouvelle proposition:

- . Le poste d'adjoint du patrimoine reste sur 17h30 / semaine
- . Le poste d'adjoint administratif passe à 11h30/ semaine à la place de 3h30 / semaine.

L'agent passera à 29h00 / semaine à la place de 21h00/ semaine, elle passera donc en CNRACL.

Après délibérations, le conseil municipal décide :

- L'augmentation du poste d'adjoint administratif de 11h30/ semaine à la place de 3h30 / semaine.
- La conservation du poste d'adjoint du patrimoine à 17h30.



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 15/12/2022
et publication ou notification du 15/12/2022



Le Maire,
A. DUJOLS



La secrétaire de séance,
S. Gaillard

A handwritten signature in black ink, appearing to be "S. Gaillard", written over a horizontal line.

RF PREFECTURE D'AURILLAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/12/2022 015-21 1501754-20221213-2022_050-DE